

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00521

**ANNULATION PARTIELLE DE LA DETTE REDEVANCE SPECIALE
MANIFESTATION DE L'ASSOCIATION POSITIVE EDUCATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,
Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON,
Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D2021005210

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

ANNULATION PARTIELLE DE LA DETTE REDEVANCE SPECIALE MANIFESTATION DE L'ASSOCIATION POSITIVE EDUCATION

Les déchets assimilables aux déchets ménagers mais présentés au service public de collecte par des producteurs non ménagers (entreprises, administrations...) sont soumis au paiement de la redevance spéciale. Par ailleurs, l'organisation de manifestations ponctuelles (foires, expositions, rencontres, regroupements, enlèvements ponctuels de gros volumes,...) peut générer des volumes d'ordures ménagères inhabituels au regard de la production des ménages. Il est prévu un dispositif spécifique de redevance pour couvrir la collecte des ordures ménagères présentées de façon occasionnelle. Afin d'inciter à une gestion durable des manifestations, ce dispositif financier est incitatif depuis 2015 et a été reconduit dans la délibération du 28 janvier 2021 relative à la redevance spéciale pour l'année 2021.

L'association Positive Education a demandé des prêts de bacs pour la gestion des déchets auprès de Saint-Etienne Métropole pour l'organisation de son festival qui s'est déroulé en novembre 2018 et novembre 2019.

Ces prêts de bacs ont fait l'objet d'émission de deux titres : 1360 € en 2018 et 952 € en 2019.

Par courrier, les mandataires judiciaires Berthelot et Associés indiquent à Saint-Etienne Métropole que l'association Positive Education rencontre actuellement des difficultés financières et qu'ils sont nommés conciliateur dans le cadre de la procédure ouverte par le Président du Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne au bénéfice de l'association.

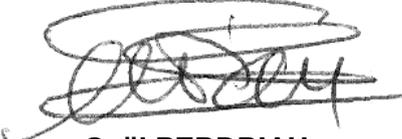
Afin de participer, dans la mesure des capacités, à la recherche de solutions permettant la poursuite de l'activité de l'association Positive Education, il est proposé de suivre la proposition du conciliateur et de renoncer à hauteur de 50 % des sommes dues à Saint-Etienne Métropole. Le restant dû pourra faire l'objet d'un échelonnement avec l'accord du comptable public.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à annuler 1 156 € (soit 50 % de la dette) due par l'Association Positive Education pour le prêt de bacs manifestations au titres des années 2018 et 2019 ;**
- **la dépense sera imputée au chapitre 67 du budget principal de l'exercice 2021 (au budget de la Direction Gestion des Déchets en section de fonctionnement, 2014 OMRDS 1000 chapitre 67, article 673) et la recette sera imputée au chapitre 70 du budget principal de l'exercice 2021 (au budget de la Direction Gestion des Déchets en section de fonctionnement, 2014 OMRDS 1000 chapitre 70, article 70612).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, loopy flourish above it.

Gaël PERDRIAU